

Amélioration et extension
du réseau d'alimentation
en eau potable - Constitution
d'un réservoir semi-enterré
de 200 m³

Choix de l'entreprise
Consultation entre entreprises
spécialisées

Le Conseil municipal, vu sa délibération du 28 décembre 1962 approuvée le 12 janvier 1963 décidant, à la suite des résultats infructueux de l'adjudication ouverte du 29 novembre 1962, de procéder à une consultation entre entreprises spécialisées pour l'exécution de travaux de construction d'un réservoir semi-enterré de 200 m³ destiné à l'amélioration et à l'extension du réseau d'alimentation en eau potable de la commune.

Vu le procès-verbal en date du 15 janvier 1963 constatant les résultats de cette consultation.

Vu le rapport du 17 janvier 1963 de Monsieur Dufour, Secrétaire du B.C.E.

Le Conseil municipal

Vu sa délibération du 30 Août 1962 décidant la mise en adjudication ouverte des travaux de construction d'un réservoir semi-enterré de 200 m³ en œuvre, destiné à l'amélioration et à l'extension du réseau d'alimentation en eau potable de la commune.

Vu le procès-verbal constatant les résultats infructueux de cette adjudication à laquelle il a été procédé à la Mairie d'Andun le 29 novembre 1962.

Vu la lettre de Monsieur l'Ingénieur en chef du Génie rural en date du 1^{er} décembre 1962

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et en avoir délibéré,

Décide

- de demander à Monsieur l'Ingénieur en chef du Génie rural de bien vouloir à la suite des résultats infructueux de l'adjudication ouverte du 29 novembre 1962, procéder à une consultation entre entreprises spécialisées pour l'exécution des travaux de construction d'un réservoir semi-enterré de 200 m³ en œuvre destiné à l'amélioration et à l'extension du réseau d'alimentation en eau potable de la commune -

- que les résultats de cette consultation lui seront soumis pour le choix de l'entreprise

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits